**REGLEMENT INTERIEUR ET INSCRIPTION**

**POUR LE VIDE GRENIERS DE PRINTEMPS**

**DU COMITE DES FETES DE FEYTIAT**

Article 1 – ***Le vide-greniers se déroulera le dimanche 26 Avril 2020 de 6h30 à 19 heures sur la place de l‘Europe à FEYTIAT.***

Article 2 – Chaque exposant se sera inscrit préalablement, aura fourni sa fiche d’inscription avec ses coordonnées, la copie recto verso de sa carte d’identité qui sera jointe au registre pour remise à la Préfecture et aura transmis le paiement (par chèque bancaire à l’ordre du Comité des Fêtes de Feytiat) correspondant à sa réservation à l’adresse figurant sur le bulletin d’inscription. **Cette inscription ne sera validée qu’à réception du dossier complet**. Il ne sera pas envoyé d’accusé de réception de l’inscription. L’original de la pièce d’identité de l’exposant ayant réservé devra obligatoiremen*t* être présentée à l’entrée le jour de la manifestation.

Article 3 – Le mètre linéaire est vendu 2 euros. Les réservations sont

 - 2 mètres sans voiture sur le stand

- 5 mètres minimum pour une voiture sur le stand

* 6 mètres minimum pour un fourgon ou une voiture avec remorque sur le stand..

Article 4 – Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d’absence ou de désistement. Les chèques de réservation seront retirés le lendemain de la manifestation. Seuls les organisateurs se réservent le droit d’annulation en cas de force majeure. Dans ce cas seulement, les exposants seront remboursés.

Article 5 – Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 6 – Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des arrivées jusqu’à 9 heures. Après 9 heures, s’il reste des emplacements libres, ils seront affectés en fonction de l’ordre d’arrivée. Les allées de circulation tracées doivent impérativement être respectées.

Article 7 – A la fin de la journée, chaque participant doit laisser son emplacement propre et débarrassé de tout objet invendu. Un container est mis à disposition des exposants.

 Suite sur 2ème feuille

Article 8 – Ce vide grenier se veut convivial : un café ou boisson chaude sera offert à chaque exposant et tout au long de la journée, une restauration rapide (grillades, frites et boissons) vous sera proposée.

……………………………………………………………………………………………………………………………

***BULLETIN D’INSCRIPTION***

***Je soussigné(e)***

Nom et prénom …………………………………………………………………………………………………………………………….

Adresse ………………………………………………………………..Code postal………….. Ville………………………………..

N° téléphone ………………………………………………… Email …………………………………………………………………….

Titulaire de la Pièce d’identité (carte identité, passeport, permis de conduire) N° ………………………………………….

Délivrée le ………………………………………….. Par la Préfecture de ………………………………………………………

Numéro de SIRET ou RC pour les Professionnels ………………………………………………………………………….

***Déclare sur l’honneur (pour les particuliers )***

* Ne pas être commerçant
* Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310.2 du Code du Commerce)

 De non participation à 2 autres manifestions de même nature au cours de l’année civile (Article R321.9 du Code Pénal)

***Sollicite***(***après s’être renseigné par téléphone s’il reste de la place***)

 Nombre de mètres …………………. (x 2 euros le mètre) = ……………………………………. Euros, payables par chèque bancaire à l’ordre du Comité des Fêtes de Feytiat et à envoyer avec la copie de la pièce d’identité et le présent bulletin d’inscription à **Madame Arlette POUYADON - 8 Place du Président Kennedy – 87220**  **FEYTIAT** tél : **06 11 48 85 33** avant le 20 Avril 2020, date de clôture des réservations

***Certifie avoir pris connaissance du règlement et s’engage à le respecter.***

**Fait à …………………………… Le ……………………….. Signature obligatoire**